

Bureau du 22 novembre 2004

Décision n° B-2004-2697

<p>objet : Coût des chefs de projet 2004 - Rémunération des secrétariats de quartier et des postes d'agent de développement - Actions d'évaluation et d'appui à la concertation - Participation des Communes et de la Communauté urbaine - Conventions de participation financière</p> <p>service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain</p>
--

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 5 novembre 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Dans le cadre de la politique de la ville et du renouvellement urbain inscrite dans le contrat de ville 2000-2006, sont mises en place des équipes-projet dans différents quartiers de l'agglomération. Le principe de ces équipes, dites de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (MOUS), est de conduire sur le terrain la mise en œuvre du projet de quartier défini par le contrat de ville, et ce dans toutes ses dimensions : sociale, économique et urbaine. A ce titre, elles sont pour la plupart cofinancées et commanditées par la Commune concernée, la communauté urbaine de Lyon, l'Etat et/ou l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (Anru), et ce pour la durée du contrat de ville (2000-2006).

Le financement de cette MOUS prend en compte les équipes-projet de quartier ainsi que les postes de chargé de mission contrat de ville développement économique, insertion et renouvellement.

Par ailleurs, le contrat de ville a prévu la réalisation, par les Communes, d'actions d'évaluation et de communication-appui à la concertation qui font également l'objet de cofinancements.

Il est prévu désormais la passation de conventions annuelles de participation financière entre la Communauté urbaine et les Communes concernées afin de formaliser les engagements financiers de chacun. Les participations de l'Etat et de l'Anru font l'objet d'une demande de subvention particulière de la part de la communauté urbaine de Lyon et des Communes concernées.

Le présent rapport concerne le financement, d'une part, de l'ensemble des chefs de projet gérés par la Communauté urbaine, d'autre part, des équipes-projet et/ou d'actions gérées par les communes de Bron, Décines Charpieu, Feyzin, Fontaines sur Saône, Neuville sur Saône, Pierre Bénite, Saint Fons, Saint Genis Laval, Saint Priest et Villeurbanne.

Lors du prochain Bureau, seront présentés les financements concernant le reste du dispositif.

Les coûts annoncés ci-dessous sont annuels et estimatifs. Dans le cas où ces postes seraient occupés partiellement sur l'année, le coût retenu serait calculé au *pro rata* du temps de travail effectué. Dans le cas où les subventions de l'Etat ou de l'Anru seraient différentes des montants prévisionnels estimés, les sommes restant à la charge des collectivités seraient ajustées en conséquence sur la base des pourcentages validés par les différents partenaires.

Les postes de chef de projet gérés par la Communauté urbaine

Une partie des chefs de projet est employée par la Communauté urbaine. Le coût de leur poste est d'une manière générale financé à parité par la Communauté urbaine et les communes concernées, déduction faite des subventions de l'Etat ou de l'Anru, et ce pour la durée du contrat de ville.

La rémunération payée par la Communauté urbaine, dans le cadre des allocations versées à des contractuels, comprend la rémunération principale, les primes, l'ensemble des charges salariales et patronales ainsi que les frais de déplacements.

Le coût prévisionnel annuel de la mission de chaque chef de projet varie en fonction de l'indice de traitement de chacun d'entre eux et des frais divers liés aux postes.

Le montage financier s'établit comme suit pour l'année 2004 :

Chefs de projet gérés par la Communauté urbaine					
Sites	Coût estimé prévision 2004 (en)	Financement (en)			
		Communauté urbaine	Etat	Anru	Communes
<i>Bron Parilly</i>	2 131,38	710,46		710,46	710,46
<i>Bron Parilly (directeur)</i>	18 264,36	6 088,12		6 088,12	6 088,12
<i>Bron Terrailon</i>	59 152,68	19 717,56		19 717,56	19 717,56
total Bron	79 548,42	26 516,14		26 516,14	26 516,14
Décines Le Prainet	50 958,35	17 835,42	15 287,51		17 835,42
Fontaines sur Saône	50 476,93	17 666,93	15 143,07		17 666,93
<i>Lyon 1er</i>	50 519,52	8 421,60	25 259,76		16 838,16
<i>Lyon 3°</i>	64 926,03	10 823,17	32 463,01		21 639,85
<i>Lyon 8° Mermoz</i>	58 965,48	39 310,32	0		19 655,16
<i>Lyon 9° La Duchère (adjoint)</i>	64 924,71	21 641,57	0	21 641,57	21 641,57
<i>Lyon 9° La Duchère (directeur)</i>	76 904,10	25 634,70	0	25 634,70	25 634,70
total Lyon	316 239,84	105 831,36	57 722,77	47 276,27	105 409,44
Meyzieu Les Plantées	59 051,41	20 668,00	17 715,41		20 668,00
Oullins La Saulaie	50 616,67	17 715,83	15 185,01		17 715,83
Pierre Bénite	41 830,05	27 886,70	0		13 943,35
Rillieux La Pape	59 731,98	19 910,66	0	19 910,66	19 910,66
<i>Saint Fons Arsenal</i>	46 038,19	16 113,37	13 811,45		16 113,37
<i>Saint Fons Les Clochettes</i>	51 892,24	34 594,82	0		17 297,42
total Saint Fons	97 930,43	50 708,19	13 811,45		33 410,79

<i>Saint Priest Alpes Centre</i>	25 296,87	8 432,29		8 432,29	8 432,29
<i>Saint Priest Alpes Centre (directeur)</i>	13 935,99	4 645,33		4 645,33	4 645,33
<i>Saint Priest Bel Air</i>	50 739,02	17 758,66	15 221,70		17 758,66
total Saint Priest	89 971,88	30 836,28	15 221,70	13 077,62	30 836,28
Vaulx en Velin (directeur)	55 898,40	18 632,80	0	18 632,80	18 632,80
<i>Vénissieux (directeur)</i>	41 091,00	13 697,00	0	13 697,00	13 697,00
<i>Vénissieux (adjoint)</i>	38 098,53	12 699,51		12 699,51	12 699,51
total Vénissieux	79 189,53	26 396,51		26 396,51	26 396,51
Villeurbanne (adjoint)	13 921,36	4 872,48	4 176,40		4 872,48
total	1 045 365,25	385 477,30	154 263,32	151 810,00	353 814,63

Les chefs de projet sous maîtrise d'ouvrage des Communes

Dans le cadre de l'application de leur contrat de ville, les communes de Feyzin, Neuville sur Saône, Saint Genis Laval et Villeurbanne ont mis en place un chef de projet chargé du suivi des actions.

Le coût prévisionnel annuel de la mission de chaque chef de projet, cofinancée par l'Etat, la Communauté urbaine et la Commune en charge de leur gestion, comprend la rémunération principale, les charges ouvrières et patronales et les frais de mission.

Le montage financier s'établit comme suit pour l'année 2004 :

Chefs de projet gérés par les Communes				
Sites	Coût estimé prévision 2004 (en)	Financement (en)		
		Communauté urbaine	Etat	Communes
Feyzin	59 360,41	17 808,12	17 808,12	23 744,17
Neuville sur Saône	50 206,00	17 572,00	15 062,00	17 572,00
Saint Genis Laval	49 957,32	17 485,16	14 987,00	17 485,16
Villeurbanne (directeur)	46 243,20	15 260,26		30 982,94
total	205 766,93	68 125,54	47 857,12	89 784,27

Les postes de secrétariat et d'agent de développement gérés par les Communes

Parallèlement, les communes de Bron, Fontaines sur Saône, Pierre Bénite, Saint Fons, Saint Genis Laval et Saint Priest gèrent les postes de secrétariat des équipes-projet dans les quartiers et les postes d'agent de développement et de chargés de gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP). La Communauté urbaine participe au financement du coût de ces postes.

Le montage financier proposé pour l'année 2004 s'établit comme suit :

Secrétariats et agents de développement gérés par les Communes				
Sites	Coût estimé prévision 2004 (en)	Financement (en)		
		Communauté urbaine	Etat	Communes
Bron				
<i>secrétariat de quartier Parilly</i>	26 111,00	13 055,00		13 056,00
<i>secrétariat de quartier Terraillon</i>	25 952,00	12 976,00		12 976,00
<i>agent de développement social Parilly</i>	45 795,00	16 028,00	13 738,00	16 029,00
<i>agent de développement social Terraillon</i>	43 750,00	15 312,00	13 125,00	15 313,00
<i>agent de développement habitat Terraillon</i>	45 741,00	16 009,00	13 722,00	16 010,00
<i>chargé de GSUP Parilly</i>	26 200,00	8 733,00	8 733,00	8 734,00
<i>chargé de GSUP Terraillon</i>	26 200,00	8 733,00	8 733,00	8 734,00
total	239 749,00	90 846,00	58 051,00	90 852,00
Fontaines sur Saône				
<i>agent de développement</i>	36 840,00	11 052,00	11 052,00	14 736,00
Pierre Bénite				
<i>secrétariat de quartier</i>	26 654,00	13 327,00		13 327,00
<i>agent de développement</i>	35 286,00	5 999,00	17 643,00	11 644,00
total	61 940,00	19 326,00	17 643,00	24 971,00
Secrétariats et agents de développement gérés par les Communes				
Sites	Coût estimé prévision 2004 (en)	Financement (en)		
		Communauté urbaine	Etat	Communes
Saint Fons				
<i>agent de développement social et habitat Les Clochettes</i>	42 493,00	6 374,45	21 246,00	14 872,55
<i>secrétariat de quartier</i>	28 043,00	14 021,50		14 021,50
total	70 536,00	20 395,95	21 246,00	28 894 ,05
Saint Genis Laval				
<i>agent de développement GSUP</i>	29 365,00	9 788,00	9 788,00	9 789,00
<i>responsable administrative et financière</i>	23 509,52	5 877,38	7 734,63	9 897,51
total	52 874,52	15 665,38	17 522,63	19 686,51

Saint Priest				
<i>agent de développement habitat ORU</i>	39 964,68	14 375,00	12 300,00	13 289,68
<i>chargé de GSUP communication</i>	32 881,02	11 508,01	9 865,00	11 508,01
total	72 845,70	25 883,01	22 165,00	24 797,69
total	534 785,22	183 168,34	147 679,63	203 937,25

Les actions d'évaluation et d'appui à la concertation conduites par les Communes

Des actions d'évaluation et d'appui à la concertation et à la communication sont mises en place par les communes de Bron, Décines Charpieu, Fontaines sur Saône, Neuville sur Saône, Saint Fons et Saint Genis Laval, avec une participation de la Communauté urbaine et de l'Etat. Le coût prévisionnel annuel de la mission d'évaluation du contrat de ville pour l'année 2004 et de la mission d'appui à la concertation est établi comme suit :

Actions d'évaluation et de communication gérées par les Communes				
Sites	Coût estimé prévision 2004 (en)	Financement (en)		
		Communauté urbaine	Etat	Communes
Bron				
<i>communication Terraillon</i>	14 113,00	4 704,00	4 704,00	4 705,00
<i>appui à la concertation Parilly</i>	11 960,00	3 987,00	3 986,00	3 987,00
<i>évaluation du contrat de ville</i>	29 062,00	9 687,00	9 687,00	9 688,00
total	55 135,00	18 378,00	18 377,00	18 380,00
Décines Charpieu				
<i>évaluation</i>	15 544,00	4 500,00	4 500,00	6 544,00
Fontaines sur Saône				
<i>appui à la communication-concertation</i>	14 000,00	5 000,00	4 000,00	5 000,00
Neuville sur Saône				
<i>communication</i>	6 000,00	4 000,00	0	2 000,00
Saint Fons				
<i>appui à la communication</i>	18 293,88	6 097,96	6 097,96	6 097,96
<i>évaluation continue du contrat de ville</i>	19 789,00	3 298,00	9 894,00	6 597,00
total	38 082,88	9 395,96	15 991,96	12 694,96
Saint Genis Laval				
<i>évaluation du contrat de ville</i>	7 000,00	2 500,00	2 000,00	2 500,00
total	135 761,88	43 773,96	44 868,96	47 118,96

Vu ledit dossier ;

Vu les délibérations du Conseil n° 2000-5604 et n° 2003-1087 respectivement en date des 10 juillet 2000 et 3 mars 2003 ;

DECIDE

1° - Approuve les participations 2004 de la Communauté urbaine au financement des équipes de MOUS gérées par les Communes et de leurs actions d'évaluation et communication-concertation dans le cadre du contrat de ville 2000-2006, ainsi que les remboursements des coûts 2004 des chefs de projet gérés par la Communauté urbaine, selon la répartition suivante :

Libellés	Dépenses communautaires (en)		Recettes communautaires (en) (remboursement chefs de projet)		
	Remboursement équipe-projet Commune	Subvention évaluation communication	Commune	Etat	Anru
Bron	90 846,00	18 378,00	26 516,14	0	26 516,14
Décines Charpieu		4 500,00	17 835,42	15 287,51	
Feyzin	17 808,12				
Fontaines sur Saône	11 052,00	5 000,00	17 666,93	15 143,07	
Lyon			105 409,44	57 722,77	47 276,27
Meyzieu			20 668,00	17 715,41	
Neuville sur Saône	17 572,00	4 000,00			
Oullins			17 715,83	15 185,01	
Pierre Bénite	19 326,00		13 943,35		
Rillieux la Pape			19 910,66		19 910,66
Saint Fons	20 395,95	9 395,96	33 410,79	13 811,45	
Saint Genis Laval	33 150,54	2 500,00			
Saint Priest	25 883,01		30 836,28	15 221,70	13 077,62
Vaulx en Velin			18 632,80		18 632,80
Vénissieux			26 396,51		26 396,51
Villeurbanne	15 260,26		4 872,48	4 176,40	
total	251 293,88	43 773,96	353 814,63	154 263,32	151 810,00

2° - Autorise monsieur le président à :

a) - signer les conventions de participation financière à passer avec les communes de Bron, Décines Charpieu, Feyzin, Fontaines sur Saône, Lyon, Meyzieu, Neuville sur Saône, Oullins, Pierre Bénite, Rillieux la Pape, Saint Fons, Saint Genis Laval, Saint Priest, Vaulx en Velin, Vénissieux et Villeurbanne,

b) - solliciter auprès de l'Etat et de l'Anru les subventions au taux maximum pour le financement des chefs de projet politique de la ville.

3° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2004 et 2005 - comptes 628 780 et 657 340 - fonction 824 - opération n° 0530.

4° - Les recettes correspondantes seront encaissées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2004 et 2005 - compte 641 900 - fonction 824 - opération n° 0530.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,